

# Le Règlement des Foulées Guinoises 2020

## Article 1 - Accidents :

Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas d'accident ou de défaillances consécutifs à un mauvais état de santé.

## Article 2- Vols :

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant les vols pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

## Article 3 - Licences :

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article L. 231-3 du Code du Sport, seules les licences suivantes seront acceptées :

Licence FFA Compétition, ou Santé Loisir (opt Running) ou Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme.

Licence FFTRI.

Licence UNSS.

Licence FSCF, FSGT ou UFOLEP. Dans ce cas, la mention de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence.

Les coureurs ayant une autre licence ou n'étant pas licenciés, présenteront un certificat médical (datant de moins de 1 an) de **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** (à partir de poussin).

## Article 4 - Inscriptions :

2 possibilités de s'inscrire:

### Par internet : (jusqu'au 18 mars)

Sur le site [www.patriote-cross-guines.com](http://www.patriote-cross-guines.com), pour une inscription rapide et un paiement en ligne. (+1€ de frais)

### Sur place, le jour de la course:

Dès 13h30, à La Salle Léo Lagrange de Guînes, avec une **majoration de 2€**.

L'inscription est gratuite pour les courses jeunes (jusqu'aux benjamins). Elle est de **8€** pour le 5 km et **10€** pour le 10 km.

Remise de 1€ par participant, à partir de 10 athlètes du même club. (liste à envoyer à [contact@patriote-cross-guines.com](mailto:contact@patriote-cross-guines.com) avant le 20 mars)

## Article 5 - Mineurs :

Une autorisation parentale est exigée pour les participants mineurs.

## Article 6 - Récompenses\* :

### Pour les Moustiques et les Eveils Athlé :

Bonbons et médaille à chaque participant. Conformément au règlement des courses hors stade, il n'y aura pas de classement pour les courses 1, 2, et 3.

### Pour les Benjamin(e)s et Poussin(e)s :

1 coupe au premier masculin et à la première féminine. Lot pour les 2 suivants.

### Pour les 10 km :

Seront récompensés les 3 premier(e)s au scratch ainsi que les premier(e)s de chaque catégorie (non cumulable)

### Pour les 5 km :

Une récompense sera donnée aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes du classement scratch (toute catégorie confondue de cadet à vétérans) ainsi qu'aux 3 premier(e)s minimes.

## Article 7 - Tombola :

Un tirage au sort des dossards des 5 kms et 10 kms sera effectué après la remise des récompenses. Si le gagnant n'est pas présent lors du tirage, il sera procédé à un nouveau tirage jusqu'à retrait du lot par un gagnant présent dans la salle.

\*Les récompenses ne seront remises qu'aux athlètes **présents** sur le podium.